

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	23 (1935)
<b>Heft:</b>	446
 <b>Artikel:</b>	Votation cantonale genevoise
<b>Autor:</b>	Gueybaud, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-261846">https://doi.org/10.5169/seals-261846</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les votations de dimanche

### I. Votation fédérale

Nos hommes politiques et nos rédacteurs de journaux ont exhibé l'instrument habituel des périodes qui précèdent les votations: la lunette grossissante de tous les arguments qui, soit recommandent, soit démolissent les projets de lois soumis au scrutin! Aussi, avant la votation de dimanche, partisans et adversaires de la réforme militaire s'évertuent, soit à grossir les dangers d'un refus, soit à exagérer la portée des dispositions nouvelles. Etant mauvais juge, en tant que femme, des besoins de l'organisation militaire, nous nous efforçons simplement de rendre compte objectivement de cette réforme militaire, soumise aux électeurs le 21 février.

Un premier point à retenir, c'est qu'il ne s'agit pas de prendre position pour ou contre le service militaire, ni de transformer en quoi ce que soient les dispositions fondamentales ou la raison d'être de l'armée suisse: le service obligatoire et général, le système des milices, le principe d'une armée défensive restent intacts. Ce que l'on demande au peuple suisse n'est pas de trancher une question de principe, mais de créer la possibilité d'une meilleure initiation du soldat aux éléments techniques de l'instruction militaire.

Il va sans dire que la situation politique instable et inquiétante de l'heure actuelle a contribué à faire souhaiter à ceux qui se sentent responsables de la défense nationale une transformation rapide de la loi militaire de 1907. La course accélérée aux armements dans les pays voisins n'est pas restée sans effet chez nous, et «la peur» est dans le public la grande alliée de ceux qui réclament une réforme. Ceux-ci en font largement usage pour leur propagande.

Citons maintenant quelques points essentiels de ce plan de *réorganisation de l'instruction militaire*. L'expérience personnelle nous fait défaillir, nous basons néanmoins sur les déclarations du Conseil fédéral. Ce n'est certes pas sans frémir que nous réalisons, à la

lecture du *Message fédéral*, toute l'horreur de la guerre moderne. Mais comme l'initiation de notre armée au maniement des engins de destruction se fait déjà et se fera de toutes façons, le résultat de la votation ne changera rien en cette page tragique de l'histoire humaine.

L'armée, nous dit-on, doit suivre l'évolution des procédés de guerre. Il ne suffit plus pour le soldat d'infanterie en particulier, de savoir manier le fusil; la mise en action des engins modernes plus compliqués doit s'apprendre par un exercice prolongé. On affirme encore que l'instruction insuffisante des sous-officiers et des officiers subalternes constitue le point faible de l'armée suisse, et qu'une formation plus approfondie devrait leur être imposée. Enfin, dit-on encore, aux exercices par petits groupes devraient succéder, à la fin de l'école de recrues, une instruction du bataillon entier, pour laquelle le temps manque actuellement. Pour ces trois raisons, l'école de recrues devrait être portée de 67 à 90 jours de service pour l'infanterie et l'artillerie, et de 92 à 104 jours pour le service de cavalerie.

Un service d'école de recrues, facultatif jusqu'ici pour l'obtention du grade de caporal, deviendrait obligatoire; et tous les services additionnés mettraient à 339 jours la durée requise pour devenir lieutenant d'infanterie, ce qui constitue une augmentation de 23 jours en comparaison du régime actuel; et à 73 jours, et respectivement à 14 jours, pour devenir lieutenant de cavalerie, ou d'artillerie. Pour les services spéciaux des troupes de génie, d'aviation, d'automobiles, de santé, etc., il n'est prévu que des modifications insignifiantes, qui ne touchent relativement qu'un nombre restreint d'hommes. Inutile d'entrer ici dans les détails du service des écoles d'officiers et d'état-major, puisque nul n'est forcé de les suivre, si cela ne lui convient pas.

Le seul changement qui nous semble notable et obligatoire pour tout soldat est la prolongation de 23 jours de service pour l'école de recrues dans l'infanterie. On peut se demander si, actuellement, ces trois semaines supplémentaires ne seront pas considérées

comme une aubaine pour certains jeunes chômeurs, heureux d'être occupés et nourris pendant ce temps? alors que d'autres recrues regretteront de devoir interrompre leur travail pour une période aussi prolongée.

Restent à considérer les frais supplémentaires dont l'acceptation du projet chargera la Confédération, donc en dernier ressort les citoyens, hommes et femmes. Cette nouvelle dépense (frais de soldes et d'entretien) est évaluée de un à deux millions de francs par année. Cette somme représente-t-elle une dépense effective, ou un déplacement d'une cause à l'autre, — en faisant vivre des chômeurs, en augmentant la consommation de produits agricoles? Il est impossible de le dire avec certitude.

Tel est en quelques mots l'essentiel de ce projet, dont l'importance a été tellement enflée par les campagnes politiques, et dont le sort est remis entre les mains de ceux qui en porteront les conséquences directes.

A. LEUCH.

### II. Votation cantonale genevoise

C'est ce même dimanche que va être soumise à l'approbation des électeurs masculins la modification constitutionnelle, que nous avons signalée dans un précédent numéro, et qui ouvre aux femmes la possibilité d'accéder à l'un des trois postes de juge à la Chambre pénale de l'enfance. Bien qu'il ne s'agisse là que d'un progrès très restreint (certaines de nos lectrices ont été très désappointées que la loi donnât seulement cette possibilité aux femmes, et ne stipulât pas que ce poste doit en tout cas être réservé à une femme), c'est cependant, nous le répétons, une brèche ouverte dans le mur jusqu'à présent hermétique, élos aux femmes de la magistrature genevoise. Aussi espérons-nous très vivement qu'en raison même de la modestie de cette réforme, elle passera comme une lettre à la poste. Nous en reparlerons dans quinze jours.

J. GUEYBAUD.

engagea les femmes à user de leur influence pour que le canton de Vaud donne une grosse majorité d'acceptants. M. Thélin se demanda: «que serait la Suisse sans la femme?» et fit un exposé remarquable, basé uniquement sur des faits, sur des chiffres, montrant l'importance du travail féminin dans tous les domaines: maternité, ménage, enseignement, agriculture, industrie, commerce, hôtellerie, travail social, administration, professions libérales, etc. Il cite des chiffres familiers aux lecteurs du *Mouvement Féministe*: un total de 21.000 femmes en face de 19.500 hommes (excédent féminin de 150.000 pour la Suisse, de 12.000 pour le canton de Vaud); il y a 1.076 femmes pour 1000 hommes. Le recensement fédéral de 1930 accuse un total de 1.900.000 personnes actives (exerçant une profession), et de 1.800.000 non actives, soit les enfants, les veillards, inutiles... et les ménagères, car on sait que la tenu de ménage n'est pas une profession, ce n'est pas une activité... On compte 191.000 célibataires femmes, plus 172.000 veuves et 23.000 divorcées.



### Glané dans la presse...

#### Le vote des femmes en France: l'enquête du „Matin“

Ce ne sont là, on s'en rend compte, que quelques très brefs extraits, pris au hasard dans la masse des articles, lettres et réponses que, toutes ces dernières semaines, a publié le grand quotidien français. Et ce n'est pas notre faute si toutes ces citations sont en faveur du suffrage! car les quelques rares réponses opposées que nous avons pu relever ne s'appuient pas sur d'autres arguments que celui-ci: «Voyez mon dernier discours au Sénat.» C'est suffisant pour nous éclairer!

De M. Paul Strauss, sénateur, ancien ministre de l'hygiène:

... De plus en plus, depuis un demi-siècle, héritières des traditions charitables des siècles passés, les femmes ont démontré leur maîtrise dans l'administration et la gestion des œuvres privées de bienfaisance, d'assistance maternelle, de pétri-culture d'hygiène sociale; elles ont été les premières et les plus empressées à suivre les enseignements des savants, des empêcheurs de maladies, des médecins qui, avec Pasteur, ses colla-

Ces 386.000 femmes seules, qui doivent gagner leur vie, les renverra-t-on à leur foyer? Haro sur la femme qui travaille, deux fois haro sur la femme mariée qui travaille, trois fois haro sur la femme mariée à un fonctionnaire qui travaille! Fort de son expérience, M. Thélin a affirmé que ce n'est pas en renvoyant chez elle la travailleuse qu'on résoudra le problème du chômage; la question est autrement plus complexe. Il a réclamé pour la femme la liberté de gagner sa vie et le droit de développer comme elle l'entend sa personnalité et sa valeur morale. Il a proclamé le principe du travail égal à salaire égal.

En opposition à tout ce travail, à toute cette production, la femme compte pour rien dans notre démocratie, et M. Thélin a décoché à la face de M. Perret quelques vérités peu reluisantes: «des choses que je n'aurais pas osé dire ici» a dit Mme Fonjallaz, qui présidait, reprochant aux hommes de couvrir la femme de fleurs de rhétorique (si l'on ose dire!), de lui envoyer son bordereau d'impôts, et de l'ignorer complètement dans la vie civique; il a engagé les femmes à secourir leur apathie, à renoncer à dire que «ça va bien ainsi», afin de jouer le rôle qui leur revient. La démocratie veut le concours de toute la nation.

M. H. Blanc parle ensuite de la femme consommatrice. Il insiste pour que la ménagère achète des produits du pays, des légumes du pays, renonce aux fruits et aux légumes des primeurs. Il blâme celles qui, pour conserver la ligne, suppriment de l'alimentation le pain, les produits laitiers, aggravant la crise de l'agriculture. Il montre ensuite que la paysanne doit vivre des produits de la ferme, conserver un intérieur en harmonie avec la vie paysanne, vivre simplement et garder le goût de l'épargne.

L'après-midi, sous la présidence de Mme Widmer-Curtat, Mme Anna Martin montra les responsabilités financières de la femme dans la famille. Une somme de 90 millions de francs passe par les mains des ménagères bernoises, alors que le budget de la ville fédérale n'est que de 50 millions de francs; les Suisses dépensent en

tement dans la vie civique; il a engagé les femmes à secourir leur apathie, à renoncer à dire que «ça va bien ainsi», afin de jouer le rôle qui leur revient. La démocratie veut le concours de toute la nation.

M. H. Blanc parle ensuite de la femme consommatrice. Il insiste pour que la ménagère achète des produits du pays, des légumes du pays, renonce aux fruits et aux légumes des primeurs. Il blâme celles qui, pour conserver la ligne, suppriment de l'alimentation le pain, les produits laitiers, aggravant la crise de l'agriculture. Il montre ensuite que la paysanne doit vivre des produits de la ferme, conserver un intérieur en harmonie avec la vie paysanne, vivre simplement et garder le goût de l'épargne.

L'après-midi, sous la présidence de Mme Widmer-Curtat, Mme Anna Martin montra les responsabilités financières de la femme dans la famille. Une somme de 90 millions de francs passe par les mains des ménagères bernoises, alors que le budget de la ville fédérale n'est que de 50 millions de francs; les Suisses dépensent en

De M. Kistemecker, président de la Société des auteurs dramatiques:

Le vote des femmes ne peut qu'améliorer le suffrage universel. Il faut bien le dire, toute une partie de l'opinion française n'est pas représentée. Pourquoi? Qui pourra en donner une raison valable?

Il faut éviter la question de parti, et je crois que les femmes l'éviteront. Elles seront, je crois, de bon conseil, et sont souvent plus réalistes que les hommes. Mais n'attendons pas trop longtemps...

De Mme Cora Laparcerie-Richepin:

Pourquoi nos parlementaires refusent-ils aux femmes le droit de voter?

Pourquoi les Françaises sont-elles privées des droits politiques, alors que deux cents millions de femmes votent en pays étrangers?

Pourquoi les femmes de France n'ont-elles pas le droit de discuter les affaires de la nation?

Pourquoi les mères de famille ne sont-elles pas admises à faire les lois qui régiront leurs enfants?

Pourquoi les femmes qui ont à défendre «le fruit de leurs entrailles» ne travaillent-elles pas aux problèmes de la paix? C'est révoltant.

De M. J. Kessel, le romancier bien connu:

Il y a quelques années, Mme F..., après m'avoir fait les honneurs de sa maison à Dakar, m'invita à l'accompagner jusqu'au bureau de la grosse entreprise qu'elle dirigeait. C'était son mari qui avait fondé la maison d'exportation d'arachides et de produits coloniaux. Mais il était mort à la tâche et sa femme avait continué et développé le commerce.

Il suffisait de quelques moments passés auprès d'elle; pendant qu'elle exerçait ses fonctions pour convaincre le plus inexpérimenté en matière d'affaires, d'une maîtrise, d'un équilibre, d'une clarté d'esprit qui forraient le respect. Toute une

an un un demi-milliard de francs, soit les deux tiers des revenus nationaux. C'est une tâche lourde de responsabilités, qui implique le devoir d'acheter avec discernement, de bien répartir les achats, et de constituer des réserves pour les jours mauvais. La mauvaise ménagère achète mal et dépense trop. Notre peuple possède encore des achats, et de constituer des réserves pour les jours mauvais. La mauvaise ménagère achète mal et dépense trop. Notre peuple possède encore des achats, et de constituer des réserves pour les jours mauvais. Les femmes se distinguent par leur esprit d'économie; on les voit de plus en plus nombreuses au guichet des banques. Si elles avaient fait plus tôt cet apprentissage, peut-être auraient-elles empêché la spéculation masculine qui a entraîné de pertes. En faisant prospérer les affaires familiales, elles font prospérer les affaires nationales. Enseignons aux jeunes filles, aux femmes, la saine administration des affaires familiales, l'honnêteté, à payer sur-le-champ leurs notes, à ne pas abuser du crédit. Armons-les pour leur tâche, car le succès est assuré à celle qui fait face à la vie.

Mme Gillabert-Randin (Lausanne) parla ensuite avec chaleur de l'Association agricole des femmes vaudoises, qui a dû transporter de Puidoux à Bussigny son centre confiturer, et que ce changement de domicile oblige à rembourser une dette importante. Il lui faut encore 4000 fr. Par ses concours de jardins, en facilitant l'écoulement des œufs, des fruits, en développant la paysannerie, en lui donnant le sens de la solidarité, l'Association fait une œuvre utile entre toutes. Aussi devrait-elle regrouper toutes les paysannes vaudoises.

Mme W. Barraud, présidente des «Avettes» de Bussigny, évoqua encore la vie d'autrefois, alors qu'on avait bien le temps, qu'on voyageait lentement, et que les lettres attendaient un message de bonne volonté ou la fin des intempéries pour être distribuées.

Il y eut, cela va de soi, de la musique, des chants, des récitations. L'assemblée était égayée par les clairs costumes des Vaudoises. Des groupes amicaux se formèrent pour le pique-nique de midi, pour le thé de l'après-midi. Ce fut une journée fort intéressante... et un peu mélancolique aussi pour celles qui savaient que pas un journal vaudois n'accepterait de publier *in extenso* le travail de M. Thélin. Nous en sommes encore là, en 1935 ! ...

S. BONARD.



Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des femmes

### Qui veut aller à Istamboul ?...

Istamboul, le 5 février 1935.

Chère amie,

Nous sommes enthousiasmés de notre visite à Istamboul où notre Société turque affiliée nous a ménagé la plus chaude réception.

Le magnifique édifice d'Yıldız Kiosk est parfaitement adapté à l'organisation d'un Congrès,

cellule humaine dépendait de cette femme aux cheveux gris. Son activité rayonnait dans la brousse et sur les mers.

Elle m'expliqua, en quelques phrases brèves et limpides, le mécanisme de son entreprise. Puis elle me dit:

— Je vous montrerai, si cela vous intéresse, les ateliers d'emballage et d'exportation un autre jour. Ce soir, la plupart des ouvriers noirs sont à une réunion électorale.

Elle eut un sourire sans amertume, mais non sans tristesse, et ajouta:

— Ils votent, eux...

De M. Noël Pinelli, vice-président du Conseil municipal de Paris:

... Je suis entièrement favorable au vote des femmes. J'estime qu'il donnera des résultats favorables dans la bonne administration de la cité.

C'est ce point de vue qui, principalement, l'emporte dans mon esprit; la question du droit des femmes à voter me paraît l'argument secondaire. Le fait que leur concours sera útil à la chose publique est, de toute évidence, l'argument principal. Pour marquer de façon effectives le désir que j'ai toujours eu d'obtenir le vote des femmes, j'ai d'ailleurs, il y a deux ans, fait voter, par le Conseil municipal, un vœu tendant à ce qu'un nombre déterminé de postes d'administration des bureaux de bienfaisance fussent strictement réservés aux femmes.

De la duchesse de la Rochefoucauld, présidente de l'Union nationale pour le Suffrage féminin (tendance politique droite):

Demeurées en dehors de la politique, en ignorant les routines et les préjugés, les femmes sentent avec plus de force la nécessité d'orienter un peu différemment leurs enfants, d'amender les institutions, de remplacer les passions publiques par des études de l'intérêt général. N'oublions pas non plus qu'elles ne peuvent se louer des lois qui les concernent, et que le rajeunissement du code Napoléon ne semble point, parmi